

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024****HISTORIQUE ET MISSIONS**

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant-e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

**FONCTIONNEMENT**

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un-e délégué-e de chacune des neuf municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné-e-s par le CA, dont le(la) président-e,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué-e-s choisi-e-s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

**Conseil administratif**

Les membres du CA sont désigné-e-s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2024 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant-e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut octroyer des aides à la création et des soutiens ponctuels.

### Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2024 et pour le reste de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

### Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner les comptes et le budget de l'exercice à venir.

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2023 et en octobre pour l'examen du budget 2025, en présence d'un membre du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2024 :  
Président : M. Philippe Morier-Genoud, conseiller communal à Montreux ;  
Rapporteur : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne.
- Séance d'octobre 2024 :  
Présidente : Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale à Jongny ;  
Rapporteur : M. Roberto Trüb, conseiller communal à Corseaux.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé aux conseils communaux de la Riviera : à l'unanimité, moins une abstention, l'adoption des comptes 2023 et à l'unanimité l'adoption du budget 2025.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

## **ACTIVITES 2024**

Au cours de l'année 2024, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, mai (BE) / juin (CA), septembre et décembre.

En 2024, 22 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2024 ») ainsi que l'Agenda régional.

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, en charge de la gestion du Fonds et du suivi des 22 institutions bénéficiaires (analyse des comptes, des rapports d'activités, des budgets, de la programmation / rencontres avec des institutions, etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, le BE et le CA ont la mission de s'assurer que les subventions versées sont en adéquation avec lesdites charges artistiques de chacune.

Quand bien même l'année 2024, respectivement la saison 2023-2024, des institutions bénéficiaires, se sont globalement bien déroulées, ces dernières restent préoccupées par une inflation significative et peinent à rémunérer équitablement les acteurs culturels (artistes, bénévoles), alors que l'Office fédéral de la culture (OFC) et Pro Helvetia conditionnent leurs aides financières au respect de cette directive, qui deviendra à terme un critère pour l'octroi de tous les financements publics.

Parallèlement, elles soulignent leur difficulté constante à maintenir ou à trouver des soutiens, en particulier de la part de partenaires privés, comme les sponsors.

Le SAI a rencontré 7 institutions, soit un tiers d'entre elles, qui ont sollicité une rencontre, principalement afin d'évoquer leurs difficultés économiques.

Quant aux institutions montreusiennes, dont la programmation est centrée sur l'Auditorium Stravinski, elles ont appris en cours d'année que le 2m2c ne rouvrirait ses portes qu'au deuxième trimestre 2026, prolongeant ainsi d'une année la nécessité de recourir à des solutions alternatives.

### Agenda culturel régional

L'agenda régional est paru, comme prévu, à 6 reprises en 2024.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Ainsi, même si les coûts de la version papier tendent à se stabiliser, voire à diminuer légèrement, les frais postaux pour la distribution de l'Agenda à un nombre toujours plus conséquent de ménages ne cessent d'augmenter.

A noter toutefois, que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour prend en charge une partie des coûts via l'octroi d'une subvention pérenne de CHF 12'000.- par année.

Rappelons, par ailleurs, que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, un nouveau webservice a été mis en place, qui offre aux annonceurs une interface plus simple et plus complète et assure une visibilité accrue de l'offre culturelle.

Les coûts liés à la maintenance et au support informatiques dudit webservice se sont élevés à un peu plus de CHF 5'000.-.

### Intégration de l'Association des Amis du Dansomètre (AAD)

Comme annoncé dans le rapport d'activités 2023, l'Association des Amis du Dansomètre est devenue en 2024, la 22<sup>e</sup> institution bénéficiaire du FCR, à la suite de la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 9 municipalités de la Riviera en 2023.

Le Dansomètre s'impose depuis de nombreuses années comme un lieu de référence pour la danse contemporaine en Romandie, grâce à une activité intense et au professionnalisme de ses responsables, qui garantissent un accompagnement de qualité pour les compagnies en résidence.

Entièrement rénové, équipé et adapté, cet espace est désormais ouvert au public et propose un programme riche et diversifié d'ateliers accessibles à tous, y compris aux enfants et aux personnes en situation de handicap. Il accueille également le programme de créations de danse contemporaine «Les Chorégraphiques», né d'un partenariat avec l'Oriental-Vevey.

### Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2024, 18 demandes d'aide à la création/soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. annexe « Liste des demandes d'aide à la création/soutien ponctuel traités en 2024 »). Parmi celles-ci, 8 demandes répondaient aux principes d'octroi du FCR et ont reçu une réponse favorable ; 5 sous forme d'aide à la création et 3 sous forme de soutien ponctuel.

### Budget 2025 / répartition des subventions 2025

Comme chaque année, en septembre, le BE et le CA ont préparé le budget 2025, sur la base des éléments transmis par les institutions bénéficiaires. Ledit budget comprend les contributions des communes à hauteur de CHF 46.- /habitant.e sur la base de la population au 31.12.2023, auxquelles s'ajoute la subvention de CHF 12'000.- octroyée annuellement par la Commission intercommunale de la taxe de séjour, pour participer aux frais de l'Agenda Riviera. Ainsi, le montant total des revenus du FCR en 2025 s'élève à plus de CHF 3.86 millions.

Le budget 2025 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2024. Sur proposition du BE, le CA s'est consacré à la répartition des subventions aux institutions bénéficiaires lors de sa séance de décembre. Dite répartition est effectuée sur la base du budget 2025, ainsi que sur le suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

#### Comptes 2024

Le préavis sur l'exercice 2024 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

#### Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Vevey - le 20 mars 2025 / SAI – CRO/NRP/LMS/sp/nc